

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité



Carghese

CASA CUMUNA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 04 JUIN 2024

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le vingt-neuf mai deux mille vingt-quatre, sont réunis, l'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin, à quinze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Emmanuelle PERONI

N°2024/33

MEMBRES PRÉSENTS	
François GARIDACCI	Lucie FRIMIGACCI
Jérôme ALESSANDRI	Vannina NEGRONI-DESINI
Emmanuelle FRIMIGACCI-PERONI	Pierre ZANNETTI
Ange SUSINI	Alexia ZANETTACCI
Dominique POGGI	
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
Jean-Paul PAOLI donne procuration à Ange SUSINI	
MEMBRES ABSENTS	
Hélène DRAGACCI-CODACCIONI	Pierre-Jean MIGEVANT
Sandrine CINOTTI	Frédéric COLONNA DE LECA CRISTINACCE
Stéphanie ALESSANDRI	Jean-Paul PAOLI

OBJET : Plan de financement réhabilitation de la toiture du centre culturel.

Monsieur le Maire propose aux élus l'adoption d'un plan de financement portant sur la réhabilitation de la toiture du centre culturel, dans la mesure où le bâtiment subit un désordre majeur, se traduisant par des infiltrations d'eau.

Des travaux portant sur la réfection de l'étanchéité de la toiture seront en conséquence entrepris prochainement. Le montant global de cette opération est de 88 560 euros HT ; 97 416 euros TTC.

Monsieur le Maire propose en conséquence l'adoption du plan de financement suivant :

Commune	20%	17 712 euros HT
DRAC	40%	35 424 euros HT
Collectivité de Corse	40%	35 424 euros HT
TOTAL	100%	88 560 euros HT

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE le plan de financement décrit ci-dessus et portant sur la réhabilitation de la toiture du centre culturel.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour : 10 dont 1 procuration.

Le Maire,
François GARIDACCI

